



SOUTENIR – INSTALLER – TRANSMETTRE

AGENDA – 2024

AGRICULTURE PAYSANNE 22

Dans le sillage de la Confédération paysanne, Agriculture paysanne accompagne la création de fermes tournées vers l'économie locale et le respect de l'environnement.

NOTRE VOCATION

Accompagner les porteurs de projets à l'installation ou à la transmission et les paysans installés dans l'acquisition de savoirs et de compétences pour la mise en place d'une agriculture plus autonome, créatrice d'emploi et productrice de services de qualité.

ACCUEIL ET ACCOMPAGNEMENT

FORMATIONS

ÉVÈNEMENTS





ACCUEIL ET ACCOMPAGNEMENT

Des porteurs de projets à l'installation et à la transmission agricole

Accueil collectif

"L'essentiel pour démarrer"

Une matinée d'information collective pour :

- se rencontrer entre porteurs de projets
 - découvrir AP22
 - connaître les bases de l'installation :
choix des statuts, foncier, réseau agricole, parcours à l'installation, ...
- 📅 1 mercredi / mois
📍 Saint-Brieuc ou territoires partenaires

Entrée libre, sur inscription

📅 1 mardi / mois

📍 à Rostrenen

Accueil individuel Installation Transmission

Une permanence de RDV individuels pour :

faire le point et être accompagné sur son projet d'installation ou de transmission agricole

📅 1 mercredi / mois

📍 Saint-Brieuc ou territoires partenaires

Conventions de stage dans des fermes pour découvrir différents types de productions, organisations, fonctionnements, etc.
3 semaines maximum/an *

*modulable selon les besoins

Nous sommes présents sur plusieurs étapes du parcours aidé :

Permanence Point Accueil Installation (PAI)

Stage 21H

Entretiens Projet



Parcours Professionnel

Personnalisé (PPP)



FORMATIONS

à destination des porteurs de projets et des paysans installés

Accompagner à l'installation

📅 1 Jour

📅 18 mars 2024

📍 Saint-Brieuc

🎯 **Agriculteurs**



Acquérir les bases de l'installation agricole pour être capable d'orienter efficacement les porteurs de projet en tenant compte des évolutions du parcours à l'installation.



NOUVEAU

Consolider son projet et déposer son dossier DJA

🎯 **Porteurs de projets**

📅 2 Jours

📅 22 mai, 11 juin 2024

📍 Saint-Brieuc



Être capable de déposer son dossier DJA et son Etude Globale d'Installation en autonomie avec une structure labellisée.

Comprendre et préparer le dépôt de la Dotation Jeune Agriculteur. Commencer son dossier et identifier les points manquants ou de vigilance par une présentation à des pairs.



Un temps individuel sera à prévoir à la suite pour valider l'étude selon le cahier des charges de la Région.



FORMATIONS

à destination des porteurs de projets et des paysans installés

2 Sessions au printemps et à l'automne :

De l'Idée au Projet

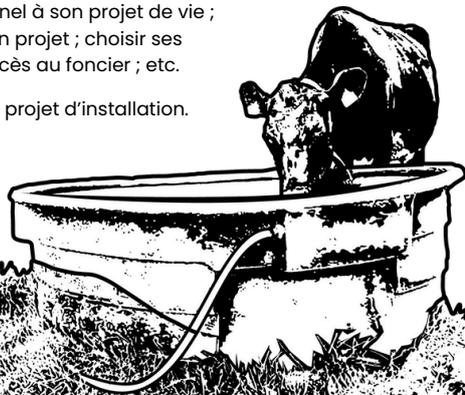
Porteurs de projets

Une envie, un projet ? 10 journées de formation sur des fermes pour clarifier son projet d'installation !

- 🕒 10 Jours
- 📅 Printemps : du 7 mars au 4 juillet 2024
- 📅 Hiver : octobre 2024 à février 2025
- 📍 Différentes fermes des Côtes d'Armor

Concilier son projet professionnel à son projet de vie ; dimensionner et chiffrer son projet ; choisir ses statuts et comprendre l'accès au foncier ; etc.

Une formation pour mûrir le projet d'installation.



FORMATIONS

à destination des porteurs de projets et des paysans installés

Travailler sereinement en collectif

Agriculteurs et porteurs de projets

Anticiper la gestion du projet collectif pour poser les bases d'un fonctionnement efficace où chacun s'y retrouve.

Définir un projet commun à partir des motivations individuelles ; identifier la place et le rôle de chacun ; s'approprier des outils pour gérer le travail en commun et la vie du groupe ; etc.

- 🕒 3 Jours
- 📅 Les lundi 4 et 18 novembre, 9 décembre 2024
- 📍 Saint-Brieuc

2 Sessions à l'hiver 2024-2025 :

Se préparer à transmettre sa ferme

- 🕒 4 Jours
- 📅 21 novembre, 12 décembre 2024, 14 janvier, 13 février 2025
- 📍 Secteur Dinan
- 🕒 4 Jours
- 📅 26 novembre 2024, 17 décembre 2024, 14 janvier, 13 février 2025
- 📍 Secteur Centre-Bretagne (CCKB)

Agriculteurs

Transmettre son exploitation ? 4 journées pour commencer à élaborer son projet de transmission.

Anticiper les questions juridiques, fiscales et comptables ; faciliter la relation avec de potentiels repreneurs ; planifier l'ensemble des étapes ; etc.

Une transmission réussie c'est avant tout un.e cédant.e qui a envie de transmettre !



FORMATIONS

à destination des porteurs de projets et des paysans installés



Formation Paysan Créatif

1 an avec la CIAP

Formation Certifiante inscrite au Répertoire Spécifique 5942
sous le titre « Entreprendre en Agriculture paysanne »
déposée le 25/03/2022 et certifiée par l'ARAP

Porteurs de projets

 Un projet d'installation en agriculture paysanne ?

Une formation d'un an pour se former sur un cycle
entier de production et construire son projet avant
de se lancer.

Pour plus d'informations, contacter la CIAP 22 :
07 69 21 45 75 - ciap22@orange.fr



+ FORMATIONS SUR DEMANDE
déclenchables à partir de 8 personnes

N'hésitez pas à nous contacter afin de nous exprimer vos besoins de formation
pour que nous programmions des journées répondant à vos attentes.

+ ACCOMPAGNEMENTS
de groupes ou de collectivités



INFOS PRATIQUES



ADAPTATION ET ACCESSIBILITÉ

Des possibilités d'adaptation et d'aménagement sont
envisageables sur demande auprès de notre référent.
Contact : 02 96 78 95 41 / agriculturepaysanne22@gmail.com

FORMATIONS

Programmes détaillés sur notre site internet : [Formations](#)

Délivrance d'une attestation en fin de formation

Tarif selon votre situation (Vivea, AIF, Ocapiat, ...)



ADHÉRER À AGRICULTURE PAYSANNE 22

POURQUOI ADHÉRER ?



- Nous aider à soutenir et développer l'agriculture paysanne
- Réaliser un stage découverte sur une/des fermes et entrer dans un réseau
- Bénéficier de rendez-vous individuels
- Recevoir l'infolettre de la Confédération Paysanne
- Partager des contacts



COMMENT ADHÉRER ?



En remplissant et renvoyant le bulletin d'adhésion et la fiche de renseignements jointe, disponibles sur le site internet ou via le lien suivant [J'adhère à Agriculture Paysanne 22](#).

Inscriptions et
renseignements :

 agriculturepaysanne22@gmail.com

 Aurélie 07 81 67 72 07 - Pauline 07 81 27 69 81
02 96 78 95 41

agriculturepaysanne.org/agriculturepaysanne22
facebook.com/agripaysanne22





NOS ACTIONS SONT FINANCEES PAR :

